

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 7 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 29/09/2020

Date d'affichage : 29/09/2020

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Sabrina DOUAIRE, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Béatrice CANONNE,
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry FREMONT, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Patrice NEAU, Florent POIRIER, Robert PLU,

Absentes excusées : Mesdames Bernadette VOUAUX, Floriane DUPUY

Absente, a donné pouvoir : Madame Sandra RIQUIN à Madame Jacqueline TARDIVEL

Monsieur Jacky PASQUIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au conseil, qui l'accepte à l'unanimité, d'ajouter 3 points à l'ordre du jour ; il s'agit de délibérer sur la vente de l'ancienne boulangerie, l'achat d'un terrain, et de donner un avis sur une enquête publique.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 -

| | |
|-------------|---|
| DESIGNATION | Electricité et plomberie local des routards |
| ENTREPRISE | F. VILCHIEN |
| PRIX HT | 3 844.47€ |
| PRIX TTC | 4 228.92€ |

2 -

| | |
|-------------|---|
| DESIGNATION | Peinture, sol, faïence - local des routards |
| ENTREPRISE | EURL DOUAIRE |
| PRIX HT | 4 232,53€ |
| PRIX TTC | 5 079.04€ |

3 -

| | |
|-------------|--------------------------------------|
| DESIGNATION | Restaurant scolaire - pose de stores |
| ENTREPRISE | Didier MEME |
| PRIX HT | 1 078.00 |
| PRIX TTC | 1 293.60 |

4 -

| | |
|-------------|---|
| DESIGNATION | Remplacement réchauffeur de boucle salle de sport |
| ENTREPRISE | DELALANDE RETHORE |
| PRIX HT | 1 871.62€ |
| PRIX TTC | 2 245.94€ |

5 -

| | |
|-------------|--|
| DESIGNATION | Travaux de voirie (route du vieux pressoir - rue des Roses - voie de Charrières) |
| ENTREPRISE | COLAS |
| PRIX HT | 40 600.30€ |
| PRIX TTC | 48 720.36€ |

Madame Jacqueline TARDIVEL transmet l'avis de Madame Sandra RIQUIN à propos des travaux du local des routards, qui estime que le montant des travaux est élevé.

Monsieur Florent POIRIER explique que ce logement était devenu au fil du temps insalubre (humidité) et dangereux (prises électriques).

DEL N° 07-10/2020-01 Domaine de la Dustrie - Compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC)

Monsieur Guillaume LECLERC, représentant la société ALTER, expose le bilan de l'opération « La Dustrie ».

Il explique que la société d'économie mixte (SEM) Alter travaille pour les collectivités territoriales du Maine et Loire, en matière d'aménagement et de constructions publiques.

En 2004, une convention d'aménagement avait été signée avec la commune, pour la réalisation de la ZAC de la Dustrie, à savoir la réalisation de 90 logements sur 6 hectares de terrain.

En 2016, la décision a été prise de réduire le périmètre à une seule tranche (11 terrains à bâtir).

Cependant, des prescriptions archéologiques sont venues allonger les délais et les coûts sur la première tranche, environ 100 000€ de frais supplémentaires.

Aujourd'hui, les fouilles sont terminées, rendant 4 terrains disponibles à la vente.

Il n'est pas envisagé aujourd'hui d'engager des fouilles sur la tranche 2 (plus de 300 000€ de frais).

Le bilan actuel fait état de 2 terrains vendus, un sous compromis.

Monsieur le Maire demande si tous les moyens sont mis en œuvre par l'agence pour inciter les ménages à venir s'installer sur la commune.

Monsieur LECLERC lui répond que la communication et le dynamisme commercial sont présents, cependant il serait judicieux, en partenariat avec la municipalité, d'organiser un point presse sur le site, ou encore un petit déjeuner avec les constructeurs, afin de relancer l'opération.

Monsieur le Maire valide cette proposition et demande à Monsieur Leclerc de revenir vers lui pour prendre rendez-vous à ce sujet.

Il ajoute que, compte-tenu de l'évolution du contexte économique, certains aspects ont dû être revus à la baisse ; ainsi il avait été envisagé en 2014 de vendre les terrains au prix de 70€ le m².

Madame Jacqueline TARDIVEL demande ce qui se passera si seulement 7 logements au lieu des 11 prévus sont réalisés en 2025, date de l'échéance de la convention.

Monsieur LECLERC lui explique que c'est le but du bilan annuel ; si, en fin de contrat l'objectif n'est pas atteint, soit on proroge la convention, soit on applique un delta.

Selon lui, le rythme de commercialisation est satisfaisant, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

En réponse aux questions de Messieurs Thierry GROSBOIS et Florent POIRIER quant à l'incidence de l'adoption du PLUi sur cette opération, Monsieur LECLERC estime que les ambitions seront certainement à revoir à la baisse, compte-tenu des futurs zonages. D'autre part, la volonté éventuelle de construire pour générer du locatif est intéressante, dans la mesure où la mixité permettra d'offrir aux futurs habitants un lieu de vie proche de toutes les commodités, et par là même d'alimenter les structures existantes (écoles, commerces ...).

Après l'exposé du bilan financier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le bilan prévisionnel révisé au 31/12/2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 874K€ HT contre 882K€ HT au dernier bilan approuvé. Le montant de la participation d'équilibre reste inchangé à hauteur de 682K€.

DEL N° 07-10/2020-02 Arrêt du projet du PLU intercommunal de Loire Longué par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du PLU intercommunal arrêté.

Il propose au conseil d'émettre un avis favorable assorti des remarques suivantes :

- Prise en compte de la voie ferrée qui pourrait s'inscrire dans un projet touristique type vélo-rail
- Etude de projet sur un aménagement de terrain situé à côté de la salle des Fêtes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable avec remarques.

DEL N° 07-10/2020-03 Versement d'un fonds de concours au SIEML

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de verser un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020, d'un montant de 792.19€ TTC.

DEL N° 07-10/2020-04 Décision modificative budgétaire

Après exposé de Monsieur le Maire relatif aux travaux d'effacement des réseaux route de Vernoil, d'un montant de 79 845€, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|------------------------|---|--|
| Effacement des réseaux | | 2041582 (autres groupements bâtiments et installation) + 39 788.00€ |
| | 020 (dépenses imprévues investissement) - 39 788.00€ | |

DEL N° 07-10/2020-05 Côtes irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter en non-valeur les côtes irrécouvrables référencées ci-après :

- 2016 T - 710572540015, pour un montant de 112,84€
- 2017 T - 710571690015, pour un montant de 134,60€
- 2020 T - 31, pour un montant de 13,20€
- 2020 T - 156, pour un montant de 26,40€
- 2020 T - 344, pour un montant de 13,20€

Soit un montant total de 300,24€.

DEL N° 07-10/2020-06 Local des routards

Monsieur Florent POIRIER explique que, compte-tenu des travaux à réaliser dans ce local, celui-ci ne sera pas disponible avant la fin de l'année.

Or les demandes d'hébergement sont régulières, et il est nécessaire de pouvoir les assurer, surtout en période hivernale.

Il demande donc au conseil de se prononcer sur le principe de mettre à disposition temporairement un logement vide, éventuellement celui situé 12 rue de Mouliherne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et une contre (Monsieur Jacky PASQUIER ne votant pas contre le principe mais parce qu'il estime que le logement est indécent), accepte le principe de mise à disposition temporaire.

DEL N° 07-10/2020-07 Recrutement d'un agent contractuel

Aucune observation n'étant faite, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter un adjoint technique pour surcroît de travail au restaurant scolaire, à compter du 21 septembre 2020 et a raison d'1h30 par jour de surveillance, et 1h30 d'entretien par semaine,

dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au chapitre 12 du budget.

DEL N° 07-10/2020-08 Demande de rupture conventionnelle de contrat

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, les fonctionnaires titulaires peuvent demander à leur collectivité la signature d'une rupture conventionnelle de contrat, qui peut conduire au versement d'une indemnité calculée sur la carrière effectuée.

Cette procédure, instaurée à titre expérimental jusqu'en 2025, est encadrée par des textes réglementaires.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le principe, sachant qu'un agent a déposé une demande.

Cependant, l'article 4 du décret du 31 décembre 2019 prévoit que, pour le calcul de l'indemnité, la base de référence est l'année N - 1, or il n'y a pas eu de revenu cette année-là, l'agent étant en disponibilité.

Dès lors, soit le conseil donne son accord, sans indemnité mais avec une possibilité d'ouverture de droit à l'ARE (allocation de retour à l'emploi), ou, dans le cas contraire, il n'y a pas de rupture et l'agent reste en disponibilité.

Monsieur le Maire précise que l'agent, accompagné d'un représentant syndical, a été reçu en entretien en présence de Monsieur Florent POIRIER, conseiller municipal délégué, choix reposant sur un souci de neutralité dans le débat.

Le conseil municipal, après un vote à bulletins secrets, accepte le principe de la rupture conventionnelle de contrat, par 10 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

Autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits relatifs à un éventuel versement de l'ARE.

DEL N° 07-10/2020-09 Vente de l'ancienne boulangerie

En 2017, le conseil municipal avait décidé d'acquérir une ancienne boulangerie installée rue de Jalesnes, avec comme projet d'y installer un commerce de produits locaux.

La situation n'ayant pas évolué, il est envisagé aujourd'hui de la revendre, sachant qu'une agence immobilière dispose d'un client intéressé.

Ce commerce avait été acheté 36 000€ ; il pourrait être revendu 40 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et 1 abstention (Monsieur Etienne MOREAU) approuve le principe de la vente de ce bien.

DEL N° 07-10/2020-010 Achat de terrain

Madame Jacqueline TARDIVEL prend la parole pour expliquer que, dans la continuité de l'achat de terrains sis rue de Mouliherne (« maison brûlée »), il serait intéressant d'acquérir une parcelle attenante, cadastrée AB 324, d'une surface de 470 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe d'acheter la parcelle en proposant un prix de 10€ le m²,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

DEL N° 07-10/2020-11 Enquête publique

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'enquête publique sur l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation qui s'est tenue du 27 août au 30 septembre.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- La Poste a demandé une nouvelle prolongation de durée ; elle restera donc dans les locaux pendant le 1^{er} semestre 2021
- Travaux de réfection de chaussée à l'initiative du conseil départemental : ils auront lieu du 12 au 23 octobre, la circulation ne sera plus possible en centre-ville et une déviation sera mise en place.
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière.
- Assemblée générale de l'école Notre Dame vendredi 9 octobre à 20h, salle des Fêtes
- Nombreuses réclamations des administrés à propos du montant des ordures ménagères, calculé désormais sur la base de 10.76% de la valeur locative de la propriété. Qu'en est-il des locaux non habités ?
- Concernant les travaux de réfection des routes, Monsieur Jacky PASQUIER émet des réserves quant au choix de l'enrobé (chaud ou froid) suivant les voies et leur fréquentation. En réponse à des observations relatives au non-respect des priorités à droite, il fait remarquer que les panneaux visibles ont été installés ; il suggère ensuite qu'un rond-point pourrait être aménagé à l'angle de la rue de Vernuil et d'un terrain nu.
Il rapporte avoir entendu dire qu'actuellement l'entretien des chemins se fait surtout à côté des propriétés des élus.
- Monsieur Etienne MOREAU regrette qu'il n'y ait pas plus d'articles dans le « Courrier de l'Ouest ». Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas actuellement de correspondant local.
- Madame Jacqueline TARDIVEL évoque le projet de transports solidaires et précise que tout bénévole sera le bienvenu.
- Madame Aurélie POIRIER signale la relance du Conseil Municipal des Jeunes, regroupant les CM1, CM2 et 6^{ème}. Le vote aura lieu le 13 novembre à la salle des fêtes.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 00h00.

Fait à VERNANTES, le 8 octobre 2020

Le secrétaire de séance,

Jacky PASQUIER

Le Maire,



Thierry PAPOT